

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 208

Artikel: A travail égal, salaire égal

Autor: Porret, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ensuite, parce que cet appui vient d'une féministe convaincue, ce qui prouve que féminisme et « famillisme » convergent et par conséquent que l'émancipation politique de la femme, bien loin de ruiner la famille, comme le prétendent nos adversaires, contribue à sa restauration.

MAURICE VEILLARD.

Par une intéressante coïncidence, nous recevons d'une autre collaboratrice la note suivante qui touche au même ordre d'idées et que nous nous hâtons de publier. (Réd.)

A travail égal, salaire égal

A la fin de 1924, on put lire dans différents journaux que le Conseil Fédéral se proposait d'économiser fr. 50.000 environ dans l'administration supérieure des douanes et environ 12.000 dans certains bureaux douaniers, et cela principalement en remplaçant des employés masculins par des femmes.

Poussés par une même inquiétude bien compréhensible, le Comité central de la Société suisse des commerçants et l'Association suisse des Sociétés de femmes employées adressèrent au Conseil Fédéral une pétition à laquelle il vient d'être répondu par le Département des Finances. De cette réponse, publiée par le *Journal des Commerçants* (13 mars) nous extrayons les lignes suivantes :

« Vos sociétés estiment qu'une disposition semblable déprécie les femmes employées, tout en préparant un avilissement général des salaires. Elle se voit forcées de prendre position contre elle, et de soutenir le point de vue que le travail doit être rétribué d'après sa qualité, et non d'après des considérations d'ordre économique.

«... L'usage suivi par les Offices de la Confédération pour la nomination et la rétribution des employés est conforme au principe soutenu par vos sociétés. Dans l'administration fédérale, le travail est de plus en plus apprécié selon sa qualité. Lorsque les conditions sont semblables, il n'est fait, en principe, aucune différence de salaire entre les employés hommes et femmes. L'avant-projet de réforme des salaires adopté par le Conseil Fédéral renferme des emplois qui peuvent être exercés tout aussi bien par des hommes que par des femmes. Il ne prévoit aucune différence de traitement entre eux. Les travaux exécutés par les femmes sont rétribués d'après leur valeur, et en tenant compte, de la façon la plus objective possible, de toutes les circonstances. Votre pétition doit donc avoir été motivée par des suppositions erronées..., etc. ».

Si nous pensons qu'un tel incident a son importance, ce n'est pas tant par la réponse, malgré tout ambiguë, du Département des Finances (égalité de salaire, oui, mais maintien des femmes dans les emplois subalternes), que par l'attitude de deux grandes associations professionnelles, l'une mixte, mais en majorité masculine, et l'autre féminine. Hommes et femmes comprennent donc quelquefois que la dépréciation du travail féminin leur est également préjudiciable, aux uns et aux autres.

Notons d'ailleurs que l'égalité de principe n'est pas incompatible avec le sursalaire familial ou les allocations familiales, question connexe que traite à fond ce même numéro du *Mouvement Féministe*. E. PORRET.

Exposition Genevoise du Travail féminin

24 avril — 3 mai 1925

La dernière quinzaine, malencontreusement coupée en deux par les vacances de Pâques — et d'autre part ne sera-ce pas là

un court temps de répit, que nos infatigables travailleuses sauront utiliser au mieux et qui permettra aussi à la curiosité publique, blasée par tant d'appels, de séances, de représentations, de Salons, etc. de se refaire et de rentrer à Genève avec des yeux neufs? — la dernière quinzaine sonne et les travaux se poursuivent avec une activité, qui n'est pas toujours exempte de fièvre. C'est qu'il y a tant et tant de besognes qui ne peuvent s'exécuter qu'au dernier moment, tant de préoccupations qui ont dû ces mois derniers céder le pas à d'autres plus pressantes, et qui reviennent maintenant impérieuses... Et cependant on avance. Cette semaine, les jurys des stands de la couture, de l'ameublement, des beaux-arts et du pavillon de l'enfant — les quatre sections soumises au verdict d'un jury éliminatoire — ont fonctionné avec zèle et dévouement. Les présidentes de chaque section réunissent les exposantes et organisent au mieux avec elles la disposition intérieure de chaque stand. Le Bureau s'occupe de la propagande: articles de presse, annonces, affichage, cartes postales-réclame; de l'organisation intérieure: Commissaires, service de sûreté, assurances contre l'incendie, contre le vol, postes de secours. La Commission des finances prépare son matériel de billets et de cartes d'entrée, et recrute son personnel de contrôle. Les deux Commissions du local et de la décoration sont sur les dents, malgré le concours précieux et courtois des architectes, MM. Peyrot et Bourrit. Et du programme des démonstrations et des soirées, qui s'imprime au moment où paraissent ces lignes, nous détachons les renseignements suivants, sous réserve naturellement des modifications toujours possibles :

- VENDREDI 24 AVRIL: 15 heures: Ouverture officielle de l'Exposition. — 20 h. 30: Représentation donnée par l'Ecole d'art dramatique (Mmes d'Assilva et de Saussure). — (Tous les autres jours, l'Exposition sera ouverte de 10 h. à 22 h.)
- SAMEDI 25 AVRIL: 15 h. et 16 h. 1/2: Concours de sténo-dactylographie. (S'adresser pour tout renseignement à cet effet à Mme Elie, 19, boul. Georges-Favon, et à Mme Rochat-Burdin, 23, rue de la Confédération.) — 20 h. 30: Soirée organisée par Mme Lily Pommier, professeur de diction au Conservatoire.
- DIMANCHE 26 AVRIL: 15 heures: Exercices et production de gymnastique féminine. — 20 h. 30: « Musiques oubliées », audition d'œuvres du XVI^{me} et du XVII^{me} siècle, sous les auspices du Lycéum de Genève.
- LUNDI 27 AVRIL: 15 et 17 heures: Deux conférences éducatives. — 20 h. 30: Répétition de la soirée du 26 avril.
- MARDI 28 AVRIL: 17 heures: Défilés de modèles de haute couture de sept grandes maisons de Genève. — 20 h. 30: « Musiques oubliées » du XVIII^{me} siècle.
- MERCREDI 29 AVRIL: 15 h. Films industriels. — 20 h. 30: Défilés de modèles de haute couture.
- JEUDI 30 AVRIL: Après-midi des écoles (prix réduit): 15 heures: « Le chant à l'école primaire » (avec chœurs d'enfants); — 17 heures: Jeux d'éclaireuses et rondes enfantines. — 20 h. 30: Représentation donnée par l'Ecole d'art dramatique.
- VENDREDI 1^{er} MAI: 15 et 17 heures: conférences éducatives. — 20 h. 30: Répétition de la soirée du 28 avril.
- SAMEDI 2 MAI: 15 heures: démonstration: « L'enseignement de la musique »; 17 h.: « La gymnastique à l'école primaire. » — 20 h. 30: Audition d'œuvres musicales de compositeurs féminins.
- DIMANCHE 3 MAI: Journée populaire à prix réduit. — Distribution des prix et diplômes. — Soirée de musique.

Informons encore celles de nos lectrices que les communiqués de la grande presse n'auraient pas atteints qu'un concours de beaux bébés, de un à trois ans, d'après des photographies, sera organisé pendant la durée de l'Exposition, et que toutes les mamans de bébés ayant actuellement cet âge et domiciliés dans le canton de Genève peuvent, dès maintenant et jusqu'au 20 avril, envoyer les photographies des concurrents à M^{me} Ballet,